

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 544

15 mars 2006

SOMMAIRE

Ajelpa, S.à r.l., Luxembourg	26104	KPI Residential Property 10, S.à r.l., Luxembourg	26091
Ajytech Services, S.à r.l.	26109	KPI Retail Property 18, S.à r.l., Luxembourg	26078
Alaneda S.A., Luxembourg	26103	Lafko, S.à r.l., Luxembourg	26100
Amiris S.A., Luxembourg	26089	Lamed S.A., Luxembourg	26077
Amitrano S.A., Luxembourg	26090	LBREP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26107
Amonn AG Luxembourg, Luxembourg	26070	LBREP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26107
Amway Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26085	Librairie Diderich, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26087
Angie Finance S.A., Luxembourg	26066	Luximmo Achte Beteiligungsgesellschaft A.G., Leudelange	26109
Arial S.A., Luxembourg	26086	Luximmo Achte Beteiligungsgesellschaft A.G., Leudelange	26110
Aronde S.A., Luxembourg	26090	Mavely Charters S.A.	26069
Aronde S.A., Luxembourg	26090	MEIF Luxembourg Holdings S.A., Luxembourg	26077
Arris To-Morrow, S.à r.l., Luxembourg	26086	Minpark S.A., Luxembourg	26099
Arris To-Morrow, S.à r.l., Luxembourg	26086	Monica, S.à r.l., Luxembourg	26085
Au Bon Marché, S.à r.l., Dudelange	26085	Passage Robert Steinhäuser, S.à r.l., Luxembourg	26066
Cheltine S.A., Luxembourg	26069	Pro Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26067
Coditel S.A., Strassen	26076	Real View Properties S.A., Luxembourg	26066
DB Platinum Advisors S.A., Luxembourg	26077	Russia Contact Center S.A., Luxembourg	26088
E.C. Kassen S.A., Luxembourg	26076	S.M.R.L. Holding S.A., Luxembourg	26108
E.T.I. Holding S.A., Luxembourg	26087	Saci, S.à r.l., Luxembourg	26097
Echternach Immo-Invest S.A., Luxembourg	26084	Serfin Gestion S.A. (Services Financiers et de Gestion S.A.), Luxembourg	26072
Eco Equity Investment S.A., Luxembourg	26110	Serfin Gestion S.A. (Services Financiers et de Gestion S.A.), Luxembourg	26072
EDome International, S.à r.l., Luxembourg	26067	Serfin Gestion S.A. (Services Financiers et de Gestion S.A.), Luxembourg	26073
EDome International, S.à r.l., Luxembourg	26069	Seven Shop S.A., Luxembourg	26086
Elmar Klein, S.à r.l., Wincrange	26087	Tai Holding S.A., Luxembourg	26087
EPI Q2 Bielefeld Management, S.à r.l.	26107	TMC Finance S.A., Luxembourg	26088
EPI Q2 Bielefeld SP, S.à r.l.	26108	TMC Finance S.A., Luxembourg	26089
Euro Zone Finance S.A., Luxembourg	26073	TNN Trust and Management S.A., Luxembourg	26089
European Associated Enterprises S.A., Luxembourg	26088	TNS Luxembourg Delta, S.à r.l., Luxembourg	26090
FOYER, Foyer S.A., Luxembourg	26074	TNS Luxembourg Delta, S.à r.l., Luxembourg	26090
FOYER, Foyer S.A., Luxembourg	26074	TNS Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg	26110
GAP 2, S.à r.l., Luxembourg	26098	TNS Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg	26110
Ganot, S.à r.l., Luxembourg	26085	TNS Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg	26110
Ginel S.A., Luxembourg	26072	Umafil Holding S.A., Luxembourg	26099
Global Participations Group S.A., Luxembourg	26073	Valentin's, S.à r.l., Differdange	26066
Gmul Real Estate S.A., Luxembourg	26077	(La) Veggia Finance S.A., Luxembourg	26108
Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Luxembourg	26103		
Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Luxembourg	26103		
Jopico, S.à r.l., Luxembourg	26070		
Junia S.A., Luxembourg	26099		
Junia S.A., Luxembourg	26099		
KitchenAid Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26111		

PASSAGE ROBERT STEINHÄUSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.665.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 63 du 9 février 1995, modifié par-devant le même notaire, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 704 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PASSAGE ROBERT STEINHÄUSER, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106898.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

REAL VIEW PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.762.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juin 2005 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Vasco de Freire de Andrade, administrateur de sociétés, demeurant à F-75006 Paris, 21, Quai Malaquais.

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane est confirmé;

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106862.3/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

ANGIE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 67.474.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 juillet 2005 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106865.3/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

VALENTIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.290.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(106945.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 22.257.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire du 11 novembre 2005

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Sanford N. Berland, avec effet au 24 juillet 2005.

Le Conseil élit Monsieur James T. Jannuzzo en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2005.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106875.3/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

**EDome INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. CODOS INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.067.

In the year two thousand five, on the seventh of July.

Before us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EDome HOLDING S.A., formerly GEARCH HOLDING S.A., a company having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 98.332, represented by UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a company with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, hereby represented by Mr Peter Bun, private employee and Mr Pieter van Nugteren, private employee, both with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party, acting in its capacity as sole partner has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole partner of CODOS INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability corporation with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 107.067, incorporated by deed of notary Jean Seckler, residing at Junglinster, on March 18th, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole owner declares to take the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the name from CODOS INVESTMENTS, S.à r.l. into EDome INTERNATIONAL, S.à r.l., so that Article 2 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

«**Art. 2.** The company's name is EDome INTERNATIONAL, S.à r.l.»

Second resolution

The sole partner decides to amend article 3 of the articles of association in extending the company's social object by completing paragraph 4 of the articles of association as follows:

«**Art. 3. (paragraph 4).** It may also provide «web-based» services, acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.»

Third resolution

The sole partner decides to amend article 12 of the articles of incorporation concerning the management, article who will be read from now on as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least two members which are designated as managers of A class and of B class.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager with a class B manager.»

Fourth resolution

The sole owner appoints as per to day the following managers (gérants) for an unlimited period:

Manager of class A:

- Mr Tim Wijnen, private employee, born in NL-Zutphen on May 22nd, 1965, with professional address in NL-5405 NH Uden, Neutronenlaan 28.

Manager of class B:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a private limited company with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 64.474.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le sept juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EDome HOLDING S.A., ci-avant GEARCH HOLDING S.A., société avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.332, représentée par la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, ici représentée par Messieurs Peter Bun et Pieter van Nugteren, employés privés, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Laquelle comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée CODOS INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S. Luxembourg numéro B 107.067, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, le 18 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de CODOS INVESTMENTS, S.à r.l. en EDome INTERNATIONAL, S.à r.l. avec modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de EDome INTERNATIONAL, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts par l'extension de l'objet social en complétant le paragraphe 4 de la manière suivante:

«**Art. 3. (paragraphe 4).** Elle pourra également fournir des services «web-based», acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts concernant la représentation, article qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant seraient nommés, les gérants formeront un conseil de gérance composé de trois gérants au moins désignés comme gérant de classe A et gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée, et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de désigner comme gérants, avec effet à ce jour et pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Monsieur Tim Wijnen, employé privé, né à NL-Zutphen le 22 mai 1965, demeurant professionnellement à NL-5405 NH Uden, Neutronenlaan 28.

Gérant de classe B:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Bun, P. Van Nugteren, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 juillet 2005, vol. 469, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 juillet 2005.

A. Lentz.

(069508.3/221/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

EDome INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 107.067.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 juillet 2005.

A. Lentz.

(069510.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CHELTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 68.154.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2005

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A., FMS SERVICES S.A. et AMARANTE INVESTMENTS LIMITED comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric Herremans comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Pour CHELTINE S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106878.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

MAVELY CHARTERS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.139.

Messieurs,

Veillez procéder à la publication au Mémorial de la démission suivante:

Il résulte d'une lettre adressée à la société MAVELY CHARTERS S.A., que la société EURO ASSOCIATES, avec siège social établi au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, s'est démise de son poste de commissaire aux comptes de la société MAVELY CHARTERS S.A., R.C.S. section B n° 82.139, avec effet immédiat.

Veillez, agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106904.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

JOPICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 100.000,-.
 Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 90.562.

Il résulte des décisions des actionnaires tenue au siège social en date du 8 février 2005 de la société JOPICO, S.à r.l.:
 1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 8 février 2005 entre JOSEPH PILCH MANAGEMENT TRUST et M. Pilch Jozef Patrick, les 1.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:
 - JOSEPH PILCH MANAGEMENT TRUST, domicilié au 966 Hungerford Drive Suite 3B MD 20850 Rockville, USA détient 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR «Amount Nominal Value» chacune.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOPICO, S.à r.l.
 MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
 Gérant B
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106897.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

AMONN AG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.
 Gesellschaftssitz: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 H. R. Luxemburg B 40.806.

Im Jahre zweitausend und fünf, am siebzehnten Januar.
 Ist vor dem unterzeichneten Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft AMONN AG LUXEMBURG, Société Anonyme zusammengetreten, mit Sitz in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, ursprünglich eingetragen in dem Handelsregister von und in Luxemburg in Sektion B unter der Nummer 40.806, gegründet gemäß Urkunde, errichtet von Frank Baden, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 26. Juni 1992 veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, besonderes Verzeichnis der Gesellschaften und Vereinigungen, Nummer 515 vom 10. November 1992, Satzung geändert laut Urkunde des beurkundenden Notars vom 21. November 2001, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Nummer 619 vom 20. April 2002.

Den Vorsitz bei der Hauptversammlung führt Herr Patrick Van Hees, Jurist, mit Geschäftsadresse in Luxemburg. Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Hauptversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Rachel Uhl, Jurist mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar darum, folgendes zu beurkunden:

1. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Anzahl der Aktien, die sich in ihrem Besitz befinden oder die sie vertreten, sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben. Diese Liste und die Vollmachten verbleiben nach Unterzeichnung durch die Erschienenen und den beurkundenden Notar im Anhang, um zusammen mit der Urkunde eingetragen zu werden.

2. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die zehntausend (10.000) Aktien, aus denen sich das gesamte Grundkapital zusammensetzt, bei der vorliegenden außerordentlichen Hauptversammlung vertreten sind, so dass die Hauptversammlung rechtswirksam über alle Punkte entscheiden kann, die auf der Tagesordnung verzeichnet sind, über die die Aktionäre zuvor informiert worden sind.

3. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Jahresabschlusses auf den 31. Dezember 2004 und Verwendung des Resultats für das abgelaufene Geschäftsjahr.

2. Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers und Entlastung für das Ausüben ihrer Mandate bis zu diesem Tag.

3. Umwandlung der Gesellschaft aus einer société anonyme in eine società per azioni und Änderung ihrer Bezeichnung in AMONN LUXEMBURG S.p.A.

4. Verlegung des Geschäftssitzes vom Großherzogtum Luxemburg nach Italien, wobei dieser Beschluss unter dem Vorbehalt zu treffen ist, dass die Gesellschaft ihre Eintragung bei den Behörden von Italien erlangt.

5. Neufassung der Statuten, um diese an italienisches Recht anzupassen.

6. Zu erteilende Vollmachten für Herrn Andrea (Ander) Amonn für die Erfüllung aller Formalitäten, die für die Eintragung der Gesellschaft in Italien erforderlich sind.

7. Erteilung aller Vollmachten für Herrn Patrick van Hees, um die Eintragung der Gesellschaft in Luxemburg löschen zu lassen.

Nach Durchsicht des Berichts des Rechnungsprüfers unterbreitet der Vorsitzende der Hauptversammlung den Jahresabschluss und die Gewinnverwendung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr zur Billigung.

Er bittet die Hauptversammlung, den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungsprüfer Entlastung für das Ausüben ihrer Mandate bis zu diesem Tag zu gewähren.

Er erklärt, dass die Gesellschaft ihren Geschäftssitz nach Italien verlegen will.

Da die vorgestellten Fakten für richtig befunden werden, verabschiedet die Hauptversammlung nach Beratung einstimmig die folgenden Resolutionen.

Erste Resolution

Die Hauptversammlung billigt den Jahresabschluss auf den 31. Dezember 2004 einschliesslich des Berichtes des Rechnungsprüfers.

Die Hauptversammlung beschließt des weiteren, den Gewinn des Geschäftsjahres 2004 in Höhe von EUR 21.472 wie folgt zu verteilen:

	EUR
Gewinn des Geschäftsjahres	32.472
Vorgetragener Gewinn	78.218
Zu verteilendes Ergebnis	<u>110.690</u>
Zuführung zur gesetzlichen Rücklage	<u>- 1.624</u>
Vorzutragender Gewinn	109.066

Ein Exemplar des Jahresabschlusses auf den 31. Dezember 2004 verbleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den beurkundenden Notar im Anhang, um zusammen mit der Urkunde eingetragen zu werden.

Zweite Resolution

Die Hauptversammlung beschließt rückwirkend zum 1. Januar 2005, die Gesellschaft aus einer société anonyme in eine società per azioni und ihre Bezeichnung in AMONN LUXEMBURG, S.p.A. abzuändern.

Dritte Resolution

Die Hauptversammlung beschließt, den Rechts- und Verwaltungssitz der Gesellschaft und den Sitz der effektiven Geschäftsleitung rückwirkend zum 1. Januar 2005 von L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll (Großherzogtum Luxemburg) nach Italien, 39100 Bozen (BZ), Siemenstrasse Nr.2, zu verlegen und die Gesellschaft die Staatsangehörigkeit von Italien annehmen zu lassen; ohne dass diese Veränderung der Staatsangehörigkeit und die Verlegung des Gesellschaftssitzes gesetzlich oder steuerlich zur Gründung einer neuen Rechtspersönlichkeit führt, und unter dem Vorbehalt, dass die Gesellschaft ihre Eintragung bei den Behörden von Italien erlangt.

Die Hauptversammlung stellt fest, dass dieser Beschluss in Übereinstimmung mit Artikel 67-1 des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften getroffen worden ist.

Vierte Resolution

Die Hauptversammlung nimmt die Rücktritte der Verwaltungsratsmitglieder Herr Andrea Amonn, Herr Arno Amonn, Frau Margherita Welponer-Amonn und des Rechnungsprüfers Frau Sabine Plattner an und gewährt Ihnen volle Entlastung für das Ausüben Ihrer Mandate bis zu diesem Tag.

Fünfte Resolution

Die Hauptversammlung beschließt die Statuten der Gesellschaft zu ändern und Ihnen folgenden Wortlaut, entsprechend einer italienischen Aktiengesellschaft, gemäß Anlage A dieser Urkunde, zu geben.

Sechste Resolution

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Andrea (Ander) Amonn alle Vollmachten jeglicher Art zu erteilen, um alle Verwaltungsformalitäten zu erfüllen, die für die Eintragung der Gesellschaft in Italien erforderlich sind, alle damit verbundenen Urkunden und Schriftstücke zu unterzeichnen und alle damit verbundenen Schritte, Anträge, Erklärungen und Anweisungen vorzunehmen.

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers am gegenwärtigen Datum enden, wird der oben genannte Bevollmächtigte dafür Sorge tragen, die Ernennung von neuen Mitgliedern zu regeln, aus denen sich das oder die Verwaltungsorgan(e) und Kontroll- und/oder Aufsichtsorgane zusammensetzen. So werden zu Verwaltungsratsmitgliedern bestellt:

- Herr Andrea (Ander) Amonn, Verwaltungsrat, wohnhaft in Bozen (BZ), Turmgasse Nr. 2 - Italien,
 - Herr Arno Amonn, Verwaltungsrat, wohnhaft in Bozen (BZ), Turmgasse Nr. 2 - Italien,
 - Frau Margherita Welponer, Verwaltungsrat, wohnhaft in Bozen (BZ), Turmgasse Nr. 2 - Italien,
- und zu Aufsichtsratsmitgliedern bestellt:
- Dr. Norbert Plattner, Präsident des Aufsichtsrates, wohnhaft in Bozen (BZ), Oswaldweg Nr. 15 - Italien,
 - Dr. Flavio Scarian, Effektives Mitglied, wohnhaft in Bozen (BZ), Capristrasse Nr. 46 - Italien,
 - Dr. Kuno Barth, Effektives Mitglied, wohnhaft in Bozen (BZ), Claudia de Medici Str. Nr. 39 - Italien,
 - Dr. Hermann Steiner, Ersatzmitglied, wohnhaft in Eppan (BZ), Kalternstrasse Nr. 33/A - Italien,
 - Dr. David Feichter, Ersatzmitglied, wohnhaft in Lana (BZ), Meranerstrasse Nr. 18/B-Italien.

Siebente Resolution

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Patrick van Hees, Jurist ansässig in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg oder Herrn Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, ansässig in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, alle Vollmachten jeglicher Art zu erteilen, um die Eintragung der Gesellschaft in Luxemburg zu löschen.

Achte Resolution

Die Hauptversammlung beschließt, dass alle Dokumente in Zusammenhang mit der Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg während eines Zeitraums von fünf Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft verwahrt werden sollen.

Damit ist die Tagesordnung erschöpft, und die Sitzung wird aufgehoben.

Hierüber Urkunde, vollzogen in Luxemburg, an dem eingangs angegebenen Tag, Monat und Jahr.

Und nach Verlesung gegenüber den Erschienenen haben diese alle zusammen mit Uns, Notar, die vorliegende Urkundenurschrift unterzeichnet.

Gezeichnet: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 88, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 14. Februar 2005.

J. Elvinger.

(070321.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

GINEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 90.205.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2005

Les actionnaires de la société GINEL S.A. réunit le 22 février 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106916.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

SERFIN GESTION S.A. (SERVICES FINANCIERS ET DE GESTION S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.931.

Constituée en date du 5 novembre 1997 par-devant M^e Schroeder, notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C n° 145 du 9 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERFIN GESTION S.A. (SERVICES FINANCIERS ET DE GESTION S.A.)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106874.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

SERFIN GESTION S.A. (SERVICES FINANCIERS ET DE GESTION S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.931.

Constituée en date du 5 novembre 1997 par-devant M^e Schroeder, notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C n° 145 du 9 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERFIN GESTION S.A. (SERVICES FINANCIERS ET DE GESTION S.A.)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106877.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

SERFIN GESTION S.A. (SERVICES FINANCIERS ET DE GESTION S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.931.

Constituée en date du 5 novembre 1997 par-devant M^e Schroeder, notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C n° 145 du 9 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERFIN GESTION S.A. (SERVICES FINANCIERS ET DE GESTION S.A.)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106879.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

SERFIN GESTION S.A. (SERVICES FINANCIERS ET DE GESTION S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.931.

Constituée en date du 5 novembre 1997 par-devant M^e Schroeder, notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C n° 145 du 9 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERFIN GESTION S.A. (SERVICES FINANCIERS ET DE GESTION S.A.)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106873.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

EURO ZONE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 102.918.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 25 novembre 2005

Le conseil d'administration de la société EURO ZONE FINANCE S.A. réunit le 25 novembre 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106920.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

GLOBAL PARTICIPATIONS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 107.126.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 25 novembre 2005

Le conseil d'administration de la société GLOBAL PARTICIPATIONS GROUP S.A. réunit le 25 novembre 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106922.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

**FOYER, FOYER S.A., Société Anonyme,
(anc. FOYER, LE FOYER, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 67.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

(109064.3/200/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**FOYER, FOYER S.A., Société Anonyme.
(anc. FOYER S.A., LE FOYER, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 67.199.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE FOYER, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A. (en abrégé FOYER S.A.), ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.199, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 4 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit en date du 7 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 879 du 12 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur François Tesch, président du Conseil d'Administration, demeurant à Kockelscheuer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Majerus, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gaston Schwertzer, docteur en droit, demeurant à Medingen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées datées du 8 novembre 2005 et par des avis de convocation publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

- le 3 novembre 2005 - numéro 1144
- le 12 novembre 2005 - numéro 1198

b) au D'Wort:

- le 3 novembre 2005
- le 12 novembre 2005

c) au Journal:

- le 3 novembre 2005
- le 12 novembre 2005

d) au Tageblatt:

- le 3 novembre 2005
- le 12 novembre 2005

e) dans l'Echo:

- le 3 novembre 2005
- le 12 novembre 2005

f) au De Tijd:

- le 3 novembre 2005
- le 12 novembre 2005.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. a) Modification de la dénomination de la société

de: LE FOYER, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A. (en abrégé «FOYER S.A.»)

en: FOYER S.A. (en abrégé FOYER);

b) Modification en conséquence de l'article 1^{er}, 2^e alinéa des statuts, avec suppression de la deuxième phrase relative à la traduction de la raison sociale, pour lui donner la teneur suivante:

«La société existe sous la dénomination de FOYER S.A. (en abrégé FOYER).»

2. Adaptation des modes de délibération du conseil d'administration aux nouvelles technologies, par une refonte de l'article 16 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du président ou de deux autres membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Pour la validité des délibérations, la présence de la majorité des membres en fonction est nécessaire. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre ad-

ministrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo-conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Toutefois, lorsque le conseil est composé de trois membres et que deux administrateurs seulement assistent à une séance, les décisions devront être prises à l'unanimité.

Dans les cas où, en vertu de l'article 57 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur le régime des sociétés commerciales, un ou plusieurs administrateurs devront s'abstenir de délibérer, les résolutions seront prises à la majorité des autres membres du conseil, sauf le cas de l'alinéa précédent.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.»

3. a) Modification de la date et de l'heure statutaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de «premier jeudi du mois d'avril à 11.30 heures du matin» en «premier mardi du mois d'avril à 11.00 heures du matin».

b) Adaptation en conséquence de l'article 25, 3^e alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année il est tenu une assemblée générale à Luxembourg le premier mardi ouvrable du mois d'avril à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 8.998.842 actions représentatives du capital social 7.534.227 sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de LE FOYER, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A. (en abrégé FOYER S.A.) en FOYER S.A. en abrégé FOYER. En conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société existe sous la dénomination de FOYER S.A. (en abrégé FOYER).»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'adapter les modes de délibération du conseil d'administration aux nouvelles technologies par une refonte de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du président ou de deux autres membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Pour la validité des délibérations, la présence de la majorité des membres en fonction est nécessaire. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo-conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Toutefois, lorsque le conseil est composé de trois membres et que deux administrateurs seulement assistent à une séance, les décisions devront être prises à l'unanimité.

Dans les cas où, en vertu de l'article 57 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur le régime des sociétés commerciales, un ou plusieurs administrateurs devront s'abstenir de délibérer, les résolutions seront prises à la majorité des autres membres du conseil, sauf le cas de l'alinéa précédent.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date et l'heure statutaire de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du «premier jeudi ouvrable du mois d'avril à 11.30 heures du matin» au «premier mardi du mois d'avril à 11.00 heures du matin». Le troisième alinéa de l'article 25 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Chaque année il est tenu une assemblée générale à Luxembourg le premier mardi du mois d'avril à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Tesch, M. Majerus, G. Schwertzer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

F. Baden.

(109062.3/200/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

E.C. KASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 99.086.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 25 novembre 2005

Le conseil d'administration de la société E.C. KASSEN S.A. réuni le 25 novembre 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106923.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

CODITEL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.701.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société réuni en date du 30 novembre 2005

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société réuni en date du 30 novembre 2005 que:

1. Monsieur Erny Schneider a démissionné, en date du 22 novembre 2005, de ses fonctions d'administrateur de la Société;

2. Le conseil d'administration a procédé à la nomination, par cooptation, de Monsieur Cyril Dukic, né le 7 novembre 1969 à Annaba (Algérie), demeurant au 9, rue de la Croix à F-67640 Lipsheim, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Erny Schneider, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106940.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.123.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 novembre 2005, les actionnaires de la société MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106924.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LAMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 90.207.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 18 février 2005

Le conseil d'administration de la société LAMED S.A. réuni le 18 février 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106925.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

GMUL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 99.858.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 16 novembre 2005

Le conseil d'administration de la société GMUL REAL ESTATE S.A. réuni le 16 novembre 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106931.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

DB PLATINUM ADVISORS, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 85.829.

EXTRAIT

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration le 29 mars 2005

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106946.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 18, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 112.702.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx notary, residing in Mersch.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to several deeds;

and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany).

The appearers are here represented by Mr Alain Farana, jurist, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal dated 27 October 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 18, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BGP INVESTMENT, S.à r.l	235 shares
Mr Wolfgang Barg	15 shares

Total: two hundred and fifty Shares	250 shares
---	------------

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro 2,000.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2. The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Henri Helinck, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

Les comparants ci-dessus sont représentés par Monsieur Alain Farana, juriste, résidant à Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 27 octobre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 18, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BGP INVESTMENT, S.à r.l.	235 Parts Sociales
Monsieur Wolfgang Barg	15 Parts Sociales
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ euros 2.000,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2005, vol. 433, fol. 84, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(111663.3/242/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ECHTERNACH IMMO-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 88.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature

Mandataire

(106935.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

GANOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 95.594.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 25 novembre 2005

Le conseil d'administration de la société GANOT, S.à r.l. réuni le 25 novembre 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106933.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

AMWAY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.805.

—
L'associé unique de AMWAY LUXEMBOURG, S.à r.l., KM 718 ApS, a changé de dénomination sociale et se nomme désormais AMWAY DANMARK ApS et a également transféré son siège social de son adresse actuelle au Carl Gustavs gade 3, 2630 Taastrup, Danemark.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106937.3/2460/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

AU BON MARCHÉ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 8.743.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 décembre 2005.

J. Gutenkauf

Gérant

(106949.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

MONICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 12, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 88.818.

—
Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 novembre 2005:
- que Monsieur José Oliveira Martins, demeurant à L-2734 Luxembourg, 16, rue de Wiltz, a cédé cent (100) parts de la Société à Monsieur Daniel De Sousa Dias, demeurant à L-5943 Itzig, 5, rue Jean Pierre Lanter.

Par conséquent, le capital social de la Société se répartit comme suit:

- Monsieur Daniel De Sousa Dias	500 parts
Total	500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106942.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

26086

ARIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 96.852.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 28 septembre 2005

Le conseil d'administration de la société ARIAL S.A. réunit le 28 septembre 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg le 28 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106951.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

SEVEN SHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 99.564.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2005

Les actionnaires de la société seven SHOP S.A. réunis le 4 octobre 2005 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

- Transfert du siège social au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.
- Révoquer le mandat au commissaire aux comptes à Monsieur Pascal Wagner, demeurant à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.
- Nommer le commissaire aux comptes Monsieur Mathieu Feldmann, demeurant à F-67000 Strasbourg, 25, rue Geiler.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106953.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

ARRIS TO-MORROW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 53.564.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Signature.

(107022.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

ARRIS TO-MORROW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 53.564.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Signature.

(107023.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

TAI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 105.144.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 20 septembre 2005

Le conseil d'administration de la société TAI HOLDING S.A. réunit le 20 septembre 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg le 20 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106954.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

E.T.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 105.145.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 20 septembre 2005

Le conseil d'administration de la société E. T. I. HOLDING S.A. réunit le 20 septembre 2005 au siège social a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg le 20 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106955.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

ELMAR KLEIN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9780 Wintrange, 76, rue Principale.
H. R. Luxemburg B 103.754.

AUSZUG

Aus dem Bericht der Generalversammlung der Gesellschafter vom 25. November 2005 geht hervor, dass Herr Elmar Klein mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen wurde und dass Frau Marguerite Thull, ohne besonderen Stand, wohnhaft in L-9780 Wintrange, 76, rue Principale, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbefristete Dauer ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Wintger, den 25. November 2005.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Der Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106968.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LIBRAIRIE DIDERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 2, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 17.298.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

(106959.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

RUSSIA CONTACT CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.190.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 novembre 2005 que:

- Monsieur Jacques Berrebi, demeurant à B-1180 Bruxelles, 247, avenue W. Churchill, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008;

- Madame Maggy Kohl, demeurant à L-1527 Luxembourg, 3, rue du Maréchal Foch à été nommée, pour une durée indéterminée, déléguée à la gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106958.3/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

EUROPEAN ASSOCIATED ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 38.687.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106967.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

**TMC FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. CRV FINANCE S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.200.

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CRV FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 82.200, ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 53851.

L'assemblée est présidée par M. Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Lydia Schneider, employée privée, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Salvatore Desiderio, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de CRV FINANCE S.A. en TMC FINANCE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TMC FINANCE S.A.»

2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées ne varient par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. La présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée en date du 20 et 28 octobre 2005, dont une preuve a été fournie à l'assemblée.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que 50.065 actions sur les 62.000 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de CRV FINANCE S.A. en TMC FINANCE S.A.,

et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TMC FINANCE S.A.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, L. Schneider, S. Desiderio, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

J. Delvaux.

(111499.3/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**TMC FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. CRV FINANCE S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.200.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date 7 novembre 2005, actée sous le n° 661 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(111500.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

AMIRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 45.946.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106970.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

TNN TRUST AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.364.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01616, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour TNN TRUST AND MANAGEMENT S.A.

M. Morrice

Administrateur-délégué

(107200.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

AMITRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.698.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005. Signature.
(106972.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

ARONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.126.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005. Signature.
(106977.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

ARONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.126.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005. Signature.
(106973.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 76.277.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL02001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005. Signature.
(107128.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 76.277.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL02003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005. Signature.
(107129.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 76.277.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL02005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005. Signature.
(107130.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 10, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 112.704.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx notary, residing in Mersch.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to several deeds;

and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany).

The appearers are here represented by Mr Alain Farana, jurist, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal dated 27 October 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name KPI RESIDENTIAL PROPERTY 10, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares**Art. 5. Share Capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III.- Management**Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BGP INVESTMENT, S.à r.l.	235 Shares
Mr Wolfgang Barg	15 Shares
Total: two hundred and fifty Shares	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro 2,000.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2. The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

Les comparants ci-dessus sont représentés par Monsieur Alain Farana, juriste, résidant à Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 27 octobre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RESIDENTIAL PROPERTY 10, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BGP INVESTMENT, S.à r.l.	235 parts sociales
Monsieur Wolfgang Barg	<u>15 parts sociales</u>
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250 parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ euros 2.000,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2005, vol. 433, fol. 85, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(111669.3/242/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

SACI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.935.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signature

(107020.3/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

GAP 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.357.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the sixteenth day of December.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Maître Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the company GAP 1, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 97.356), by virtue of a proxy given on December 14th, 2005, which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to record:

- GAP 2, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 97.357), has been incorporated pursuant to a notarial deed on November 28th, 2003, published in the Mémorial C, number 4 of January 2nd, 2004.

- The capital of that company is of fifteen thousand United States Dollars (15,000.- USD) represented by five hundred (500) shares with a par value of thirty United States Dollars (30.- USD) each.

- GAP 1, S.à r.l. is the sole shareholder of that company.

Thereupon, the appearer, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of GAP 2, S.à r.l., prenamed, stated and insofar as necessary resolved that GAP 2, S.à r.l. is and be dissolved and liquidated.

As a result of such dissolution and liquidation its sole shareholder, being GAP 1, S.à r.l. prenamed, is vested with all assets and liabilities of GAP 2, S.à r.l. It will assume the function of liquidator.

All the liabilities of the said company have been discharged and GAP 1, S.à r.l. prenamed will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed.

The liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated.

Full and complete discharge is granted to the directors of the company for the proper performance of their respective duties.

The books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the former registered office of the dissolved company at L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at EUR 880.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom de la société GAP 1, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 97.356).

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 14 décembre 2005, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter:

- GAP 2, S.à r.l., avec siège social établie à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 97.357), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 4 du 2 janvier 2004.

- Le capital de la dite société est de quinze mille United States dollars (15.000.- USD) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trente United States dollars (30.- USD) chacune.

- GAP 1, S.à r.l. est le seul actionnaire de la dite société.

Ensuite le comparant, agissant en sa qualité de fondé de pouvoirs de l'actionnaire unique de GAP 2, S.à r.l., préqualifiée, a déclaré pour autant et que de besoin décidé que GAP 2, S.à r.l. est et sera dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation l'associée unique, savoir GAP 1, S.à r.l., préqualifiée, est investie de tous les avoirs et dettes de GAP 2, S.à r.l. Elle assumera la fonction de liquidateur.

Toutes les dettes de la dite société ont été réglées et GAP 1, S.à r.l., préqualifiée, assumera toutes les dettes imprévues présentement inconnues, toutes les obligations et tous autres engagements de la dite société, ainsi que les frais du présent acte.

La liquidation de la dite société est ainsi clôturée et la dite société est définitivement dissoute et liquidée.

Décharge entière est accordée aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs fonctions.

Les livres et documents de la société seront conservés pour une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société sont estimés à 880,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 décembre 2005.

P. Decker.

(111849.3/206/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MINPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 60.647.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106978.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

UMAFIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 79.724.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106989.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

JUNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 65.619.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106994.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

JUNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 65.619.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106995.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LAFKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 112.746.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Jean-Jacques Lafont, ingénieur, né à Bruxelles (Belgique), le 4 août 1959, demeurant à CH-1180 Rolle, 75, route de Genève,

ici représenté par Mademoiselle Jana Strischek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 décembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LAFKO, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement ainsi qu'à ses propres associés tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Jacques Lafont, ingénieur, demeurant à CH-1180 Rolle, 75, route de Genève.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Jacques Lafont, ingénieur, né à Bruxelles (Belgique), le 4 août 1959, demeurant à CH-1180 Rolle, 75, route de Genève.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and five, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

Mr Jean-Jacques Lafont, engineer, born in Brussels (Belgium), on 4 August 1959, residing in CH-1180 Rolle, 75, route de Genève,

here represented by Ms Jana Strischek, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy dated on 8 December 2005,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LAFKO, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest as well as to its own partners.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder Mr Jean-Jacques Lafont, engineer, residing in CH-1180 Rolle, 75, route de Genève.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

Mr Jean-Jacques Lafont, engineer, born in Brussels (Belgium), on 4 August 1959, residing in CH-1180 Rolle, 75, route de Genève.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: J. Strischek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 55, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

E. Schlessler.

(112174.3/227/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ALANEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.301.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106992.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

GULDENSPOREN FINANCIERINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 60.147.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

R.P. Pels.

(107030.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

GULDENSPOREN FINANCIERINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 60.147.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

R.P. Pels.

(107033.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

AJELPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 112.747.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Alistair Brown, avocat, né à Epsom (Nouvelle-Zélande), le 1^{er} septembre 1955, demeurant à CH-1213 Petit-Lancy, 13, Chemin Claire-Vue,

ici représenté par Mademoiselle Jana Strischek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 décembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de AJELPA, S.à r.l.**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement ainsi qu'à ses propres associés tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Alistair Brown, avocat, demeurant à CH-1213 Petit-Lancy, 13, Chemin Claire-Vue.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alistair Brown, avocat, né à Epsom (Nouvelle-Zélande), le 1^{er} septembre 1955, demeurant à CH-1213 Petit-Lancy, 13, Chemin Claire-Vue.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and five, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

Mr Alistair Brown, lawyer, born in Epsom (New-Zealand), on 1st September 1955, residing in CH-1213 Petit-Lancy, 13, Chemin Claire-Vue,

here represented by Ms Jana Strischek, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy dated on 8 December 2005,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is AJELPA, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest as well as to its own partners.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder Mr Alistair Brown, lawyer, residing in CH-1213 Petit-Lancy, 13, Chemin Claire-Vue.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.

2. Is appointed as manager for an unlimited period:

Mr Alistair Brown, lawyer, born in Epsom (New-Zealand), on 1st September 1955, residing in CH-1213 Petit-Lancy, 13, Chemin Claire-Vue.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: J. Strischek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 55, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

E. Schlessler.

(112178.3/227/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

EPI Q2 BIELEFELD MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 109.991.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(107012.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LBREP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.618.100,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.493.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

P. Gallasin.

(107036.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LBREP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.618.100,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.493.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

P. Gallasin.

(107038.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

EPI Q2 BIELEFELD SP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 109.981.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

J. Elvinger
Notaire

(107014.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LA VEGGIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.180.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 16 septembre 2005 que Monsieur Carlo Filippi, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au C.so Adriano, 5, 41100 Modena a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 16 septembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Franco Giacomini. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte également une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 16 septembre 2005 que Monsieur Luciano Giacomini, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 13, bvd. Princesse Charlotte, 98000 Montecarlo a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 16 septembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF CORPORATE SERVICES S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107025.3/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

S.M.R.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 décembre 2005

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sandrine Cecala décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 septembre 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Dominique Billion, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mmes Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107203.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

AJYTECH SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 58.231.

L'institut domiciliataire, COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION, S.à r.l., établi au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société AJYTECH SERVICES, S.à r.l., dont le numéro du registre de commerce est B 58.231.

Strassen, le 23 novembre 2005.

L'institut domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107234.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LUXIMMO ACHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxembourg B 82.300.

Im Jahre zweitausendundfünf, den vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO ACHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.300 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg, am 8. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1141 vom 11. Dezember 2001,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Tom Metzler, am 31. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1476 vom 11. Oktober 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Michael Veit, Betriebswirt, wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 3.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Isabelle Schaefer, Angestellte, wohnhaft beruflich in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Ulrike Holbach, Kauffrau, wohnhaft beruflich in L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1) Verlegen des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

2) Entsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2.), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Veit, I. Schaefer, U. Holbach, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2005, vol. 912, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

B. Moutrier.

(111510.3/272/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

LUXIMMO ACHETE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxembourg B 82.300.

Koordinierte Statuten wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, den 23. Dezember 2005 hinterlegen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 20. Dezember 2005.

B. Moutrier.

(111511.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ECO EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 82.390.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

P. Gallasin.

(107028.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 81.657.

Le bilan pour la période du 9 avril 2001 (date de constitution) au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL02012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Signature.

(107134.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 81.657.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Signature.

(107132.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 81.657.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL02010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Signature.

(107133.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

KitchenAid LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 32,571,240.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 68.077.

—
DISSOLUTION

In the year of two thousand and five, on the sixth of October.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of KitchenAid LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company), a private limited liability company, («société à responsabilité limitée») having its registered office at 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 68.077, incorporated pursuant to a notarial deed of M^e André-Jean Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 28, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 31, 1999, number 222, amended several times and for the last time by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing at Mersch, dated October 24, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 6, 2002, number 366.

There appeared the sole shareholder of the Company:

WHIRPOOL LUXEMBOURG, a private limited liability company, (société à responsabilité limitée), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal on October 5, 2005.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 208,790 (two hundred eight thousand, seven hundred ninety) shares with a par value of USD 156 (one hundred fifty-six) each, representing the whole capital set at USD 32,571,240 (thirty-two million five hundred seventy-one thousand seven hundred ninety US Dollars) of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;
2. Granting full discharge to the managers composing the board of managers of the Company for the exercise of their mandates;
3. Decision to transfer all Company's assets and liabilities to the sole shareholder;
4. Closing of the liquidation of the Company and determination of the seat where books, documents and records of the Company will be kept during a period of five years;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to grant a full discharge to the managers composing the board of managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third resolution

It is resolved that all Company's assets and liabilities, known or unknown, are transferred to, and assumed by, the sole shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the transfer and assumption of all the assets and liabilities to and by the sole shareholder, it is resolved to close the liquidation of the Company and that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 560A, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et cinq, le six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de KitchenAid LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.077, constituée suivant acte du notaire M^e André-Jean Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, datée du 28 décembre 1998, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 31 mars 1999, sous le numéro 222, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Edmond Schroeder daté du 24 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 mars 2002, sous le numéro.

A comparu l'associé unique:

WHIRPOOL LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 octobre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 208.790 (deux cent huit mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;
2. Décharge à accorder aux gérants composant le conseil de gestion pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Décision de transférer tous les actifs et passifs de la Société à l'associé unique;
4. Clôture de la liquidation de la Société et détermination du lieu où les livres, documents, registres de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans;
5. Divers.

L'agenda étant approuvé par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants composant le conseil de gestion de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

Il est décidé de transférer tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société à l'associé unique.

Quatrième résolution

En conséquence du transfert et de la reprise de tous les actifs et passifs par l'associé unique, il est décidé de clôturer la liquidation de la Société et que les livres, documents, registres de la Société seront conservés pendant un délai de cinq ans au 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. Elvinger.

(112191.3/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.